



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° URB 300.18 visant à modifier le règlement de zonage n° URB 300.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le Conseil a adopté le premier projet de règlement ci-après intitulé « **Premier projet de règlement n° URB 300.18 modifiant la délimitation des zones H-414 et H-603 du plan de zonage, d'ajouter les zones H-414.1 et H-603.1 aux grilles des normes et usages et modifier le chapitre du règlement de zonage n° URB 300** ».
2. Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le **1^{er} août 2018, à 18 h 00** au Pavillon Wilson, sis au 4b de la rue Principale à Coteau-du-Lac. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
3. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau;
5. L'objet du règlement n° URB 300.18 est d'ajouter les nouvelles zones résidentielles H-414.1 à même la zone H-414 afin de permettre des bâtiments jumelés de 4 à 8 logements et H-603.1 à même H-603 afin de permettre des bâtiments d'une hauteur maximale de 3 étages et de modifier le 2^e alinéa du chapitre 12 afin de permettre aux producteurs agricoles de vendre des produits agricoles parvenant d'autre producteur.
6. La zone H-414.1 se trouve dans le secteur de la rue Besner et la zone H-603.1 se trouve dans le secteur des rues Proulx et des Noyers.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 25^e jour du mois de juillet 2018.

Chantal Paquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 25 juillet 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 25 juillet 2018.
3. Publié sur le site Internet de la municipalité le 25 juillet 2018.


Chantal Paquette
Assistante-greffière